



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202425-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/25_Finances

Demande d'attribution de subvention auprès du Département pour la réalisation du diagnostic réseaux de Brach

Monsieur le Maire,

EXPLIQUE que le bassin versant des Lacs Médocains a été confronté à plusieurs épisodes d'inondations depuis l'automne 2023. Ces événements ont provoqué des inondations sur tout le territoire ainsi que le dysfonctionnement des systèmes d'assainissement qui ont pu dans certaines communes déborder. Ces situations sont préjudiciables pour les habitants mais aussi pour la qualité sanitaire de l'eau, dans les cours d'eau, les lacs et jusqu'au Bassin d'Arcachon. Ces phénomènes ont conduit les autorités de l'Etat à interdire la commercialisation des huîtres du Bassin d'Arcachon en décembre 2023 avec des répercussions économiques importantes pour la profession conchylicole et l'image du territoire.

EXPOSE que suite à ces événements, le Préfet de la Gironde, Etienne Guyot, et le Président du Comité de Bassin Adour Garonne, Alain Rousset, en concertation avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental, ont sollicité les collectivités concernées par les bassins versants autour du Bassin d'Arcachon pour accélérer les démarches d'investissements pour prévenir ces situations.

INDIQUE que le système d'assainissement de Brach n'a pas débordé pendant ces épisodes de fortes précipitations mais qu'il a été observé une augmentation significative des infiltrations des eaux de pluies. Il propose donc, dans une démarche solidaire et concertée à l'échelle du bassin versant des Lacs Médocains, de préparer l'amélioration du système d'assainissement de la commune par un diagnostic des réseaux qui pourrait être engagé en 2024 pour un montant de 43 992,50 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202425-DE



Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total de l'étude :	43 992,50 € HT
Subvention de l'agence de l'eau (50%)	21 996,25 €
Subvention du Département (30%)	13 197,75 €
Autofinancement (20%)	8 798,50 €

EXPOSE que des travaux seront également réalisés en concertation avec le syndicat des Lacs Médocains pour la gestion de l'eau et des crastes sur la commune de Brach.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'APPROUVER le programme de diagnostic des réseaux d'assainissement dans le cadre d'une démarche solidaire et concertée à l'échelle du bassin versant des Lacs Médocains et du Bassin d'Arcachon,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite du projet et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des études et des démarches administratives.

DE SOLLICITER l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires concernant l'octroi de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX

